



Commission Statut de l'Éducateur

PROCES-VERBAL

Réunion du 26/05/2026

Présidente : Mme Nathalie SEVENO

Présents : MM. Gabriel LILAS, Matthieu EVERS, Amine BENTAIEB

Excusés : MM. Jean BLEHOUIIN

Rôle et mission de la Commission:

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux RSG du District75.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 75. Pour toute situation non conforme aux RSG, la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matchs, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article.»

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

Pris connaissance du courrier de la LPIFF Commission Statuts Educateurs du 19 mai 2026 :

La commission sera représentée par Madame Nathalie SEVENO.

Les obligations d'encadrement technique pour la saison 2025/2026 sont les suivantes (art.11.3 des RSG) :

- **U14 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- **U15 R2 à R1** : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- **U16 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **U17 R2 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **U18 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **Senior D1** : CFI SENIORS, CFF3 ou AS
- **Senior R3** : BMF
- **Senior R2 à R1** : BEF

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le District 75 de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RSG du District 75 et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Elle fait apparaître ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 75 concernant **la période du 24 MARS 2026 au 26 MAI 2026**.

SENIORS D1

COURONNES OFC (548744)

Après lecture de la feuille de match, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné en début de saison, Monsieur FLORENTIN Jordane, sur la rencontre suivante :

➤ **Journée 20** du 28.03.2026 **COURONNES OFC – CA DE PARIS 14**

☞ M. RIGO Carlo (9605231393)

☞ M. DIALLO Youssef (2547501000)

Les personnes citées ci-dessus ne possèdent pas le diplôme requis CFI Seniors ou CFF3 ou AS.

U18 D1

PARIS SPORT CULTURE (553181)

Après lecture de la feuille de match, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné en début de saison, Monsieur VAGBA Brandon, sur la rencontre suivante :

➤ **Journée 22** du 17.05.2026 : **NICOLAITE DE CHAILLOT – PARIS SPORT CULTURE**

☞ M. SOW Bocar (9604222788)

La personne citée ci-dessus ne possède pas le diplôme requis CFF3 ou I2 ou CFI U14-U19.

PARIS UNIVERSITE CLUB (500025)

Après lecture de la feuille de match, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné en début de saison, Monsieur ADAHE Sedami, sur les rencontres suivantes :

➤ **Journée 18** du 12.04.2026 : **CAMILLIENE S. 12^{ème} – PARIS UNIVERSITE CLUB**

☞ M. AGGOUNE Mehena (2348046523)

☞ M. BEGANE Victor (2547449115)

Les personnes citées ci-dessus ne possèdent pas le diplôme requis CFF3 ou I2 ou CFI U14-U19.

➤ **Journée 19** du 10.05.2026 : PARIS UNIVERSITE CLUB – PIITRAY OLIER PARIS

☞ M. AGGOUNE Mehena (2348046523)

☞ M. BEGANE Victor (2547449115)

Les personnes citées ci-dessus ne possèdent pas le diplôme requis CFF3 ou I2 ou CFI U14-U19

➤ **Journée 22** du 17.05.2026 : PARIS UNIVERSITE CLUB – SALESIENNE DE PARIS

☞ M. AGGOUNE Mehena (2348046523)

☞ M. BEGANE Victor (2547449115)

Les personnes citées ci-dessous ne possèdent pas le diplôme requis CFF3 ou I2 ou CFI U14-U19

➤ **Journée 21** du 24.05.2026 : ENFANTS GOUTTE D'OR – PARIS UNIVERSITE CLUB

☞ M. AGGOUNE Mehena (2348046523)

☞ M. BEGANE Victor (2547449115)

Les personnes citées ci-dessus ne possèdent pas le diplôme requis CFF3 ou I2 ou CFI U14-U19

La commission transmet les éléments à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de Football.

La Présidente,
Nathalie SEVENO